

Quartier d'Old Kildonan

Commence à la limite de la ville (intersection du ch. Mollard et du boul. Brookside),
de là, vers l'est le long de la limite de la ville jusqu'à l'embranchement Winnipeg Beach du C.P.,
de là, vers le sud sur l'embranchement Winnipeg Beach du C.P. jusqu'à la limite nord du lot A,
plan 56334,
de là, vers l'est sur la limite nord du lot A, plan 56334, jusqu'à la rue Main,
de là, vers le sud sur la rue Main jusqu'à la limite sud du lot A, plan 56334,
de là, vers l'ouest sur la limite sud du lot A, plan 56334, jusqu'à l'embranchement Winnipeg
Beach du C.P.,
de là, vers le sud sur l'embranchement Winnipeg Beach du C.P. jusqu'à l'av. Carruthers,
de là, vers l'ouest sur l'av. Carruthers et la limite nord de la parcelle A, plan 22424, jusqu'à la
rue McPhillips,
de là, vers le sud sur la rue McPhillips jusqu'à la limite nord du lot 29, plan 24707,
de là, vers l'ouest sur la limite nord du lot 29, plan 24707, jusqu'à la limite ouest du lot 29,
plan 24707,
de là, vers le sud sur la limite ouest des lots 29 et 30, plan 24707, jusqu'à la ruelle au nord de
l'av. Lansdowne,
de là, vers l'ouest sur la ruelle au nord de l'av. Lansdowne jusqu'à la limite est du lot 6,
plan 24707,
de là, vers le nord sur la limite est du lot 6, plan 24707, jusqu'à la limite sud du lot 2, bloc 14,
plan 10512,
de là, vers l'ouest sur la limite sud des lots 1 et 2, bloc 14, plan 10512, et leur prolongement en ligne
droite vers l'ouest jusqu'à la rue Keewatin,
de là, vers le nord sur la rue Keewatin jusqu'au ch. Dr. José Rizal,
de là, vers le nord sur le ch. Dr. José Rizal jusqu'à l'av. Jefferson,
de là, vers l'ouest sur l'av. Jefferson jusqu'à la rue King Edward,
de là, vers le sud sur la rue King Edward jusqu'au boul. Inkster,
de là, vers l'ouest sur le boul. Inkster jusqu'à la limite de la ville,
de là, vers le nord sur la limite de la ville jusqu'au point de commencement.